

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, Mme Binet, M. Dambricourt, Mme Becquet, M. Vanpoperinghe, Mme Scotté, M. Courtin, Mme Soltysiak, M. Révillon, Mme Delhayé, M. Buckman, M. Charlemagne, Mme Cadet, M. Penez, Mme Marquand.

Absents : Mme Cabre (procuration à M. Buckman) M. Odièvre (excusé), Mme Wuyts (procuration à Mme Binet), M. Blin (procuration à Mme Marquand), M. Marie (procuration à M. Penez).

Voici les délibérations adoptées lors de cette séance :

Installation de Mme Delphine Cadet : Suite à la démission de Mme Anaïs Ogez, Mme Delphine Cadet première suivante de la liste Objectif Watten a été installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Opération « Ma 1ère licence » élargie aux activités culturelles : Le financement des frais d'inscription des wattenais de 3 à 17 ans avec quotient familial égal ou inférieur à 630 est étendu aux activités culturelles proposées par les associations communales en plus des activités sportives. *Vote à l'unanimité.*

Vente à M. et Mme Révillon : La délibération du 6 décembre 2021 autorisait la vente d'une parcelle au prix de 5 € le m² située au 1 rue de Wattendam à M. et Mme Révillon occupants des lieux. Une nouvelle numérotation des parcelles découle de l'arpentage réalisé, il convient d'abroger cette délibération et de la remplacer par une nouvelle qui autorise la vente de la parcelle A 1685 pour 135 m² et de la parcelle A 1687 pour 5 m² au prix de 5 € le m². Les frais de notaire et d'arpentage seront supportés par l'acquéreur. *Délibération adoptée par 20 voix pour et 2 contre.*

Demande de garantie d'emprunt : L'Ehpad Saint-Hilaire a procédé à un emprunt de 758 299 € pour assurer son extension. L'association des Amis de Saint-Hilaire a demandé à la commune d'assurer une garantie d'emprunt à hauteur de la moitié de la somme empruntée. Accord est donné en application du code civil et du code général des collectivités territoriales. *Adoption à l'unanimité.*

Reconduction de la convention tripartite pour une mission de délégué à la protection des données : Cette convention avec le Centre de Gestion et la CCHF a pour but l'application de la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. *Adoption à l'unanimité.*

Candidature au label « Terre de jeux 2024 » : Le pôle métropolitain de la Côte d'Opale et la CCHF ambitionnent d'être un territoire pleinement couvert par le label « Terre de jeux 2024 ». Chaque commune pourra proposer des animations labellisées dans ce cadre de promotion des valeurs de l'olympisme pour apporter une dimension territoriale à cette compétition majeure. *Adoption à l'unanimité.*

Transfert de la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois : Cette compétence permet de confier au syndicat moyennant une redevance annuelle la mission d'assurer une alimentation suffisante des points d'eau nécessaires à la lutte contre l'incendie, ainsi que leur entretien et leur remplacement le cas échéant. Le syndicat assurera désormais la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau, la pose et l'entretien des poteaux et bouches d'incendie, les contrôles techniques et la maintenance de l'ensemble des ouvrages. Ces travaux étaient jusqu'ici assurés par des prestations d'entreprises privées. Le transfert se fera au 1er avril 2023. *Adoption à l'unanimité.*

Modification des statuts du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme : Le syndicat souhaite ajouter la compétence « pose des illuminations des fêtes de fin d'année » ainsi que la

compétence « éradication des nuisibles ». En outre le Sivom souhaite proposer aux communes membres une nouvelle compétence pour une prestation de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie à la carte, sans augmentation de la participation financière, seules les prestations réalisées à la demande seront facturées à des tarifs adaptés. *Adoption à l'unanimité.*

Participation communale au budget 2023 du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme : La contribution de la commune a été fixée ainsi : part budgétée : 130 000 € ; part fiscalisée : 98 380 €. *Adoption par 20 voix et 2 abstentions.*

SIECF, cotisation communale au titre de l'année 2023 : Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre auquel la commune adhère a modifié ses tarifs lors de sa réunion du 28 novembre 2022. Les élus ont validé ces nouveaux tarifs. *Adoption à l'unanimité.* Le tableau des différentes cotisations est en ligne sur www.watten.fr

Demande de subvention : Le conseil valide le versement de la subvention à l'Orchestre d'Harmonie de Watten pour un montant de 11 000 €. Ce montant avait été provisionné au budget mais non versé faute de réception d'une lettre demande. *Adoption à l'unanimité.*

Décision modificative n°2 : Sur proposition de la commission des finances le conseil valide la décision budgétaire modificative n°2 pour 91 262 € en fonctionnement et pour 31 730 € en investissement. *Adoption à l'unanimité.*

Tarifs 2023 des services publics municipaux et indemnités de gardiennage : Sur proposition de la commission des finances le conseil a fixé les tarifs des services publics municipaux applicables en 2023. Tarifs de location des salles communales, droits funéraires, droits de place et indemnités de gardiennage. *Adoption à l'unanimité.* Les tarifs peuvent être consultés sur www.watten.fr

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour l'année 2023 : En attendant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement à hauteur maximale de 25% du budget d'investissement précédent peuvent être autorisées par le conseil municipal. Il est proposé aux élus de permettre l'engagement de 117 700 € en investissement avant le vote du budget 2023. *Adoption à l'unanimité.*

Vente de la propriété communale dénommée « Domaine au fil de l'eau » : M. le Maire indique au conseil que le gérant du « Domaine au fil de l'eau » rue Paul Mortier, propriété communale, souhaite procéder à l'acquisition de la propriété comme cela avait été prévu par des actes antérieurs. Le montant de la transaction a été fixé à 363 000 €.

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le compromis de vente établi par Me Couvelard-Vidord notaire à Bollezele (signé le 20 décembre). En outre le conseil autorise la signature de l'acte de vente programmée le 24 mars 2023. *Adoption à l'unanimité.*

Parmi les questions posées par les membres de la liste « En avant Watten » figurait une question sur les économies d'énergie et notamment en matière d'éclairage public.

M. le Maire a proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'éteindre ou non l'éclairage public la nuit.

Après débat, un vote a été proposé aux élus en fin de séance et a donné les résultats suivants : pour le maintien de l'éclairage public toute la nuit *6 voix*. Pour la coupure de l'éclairage public entre 23h et 4h00 : *14 voix 2 abstentions.*

En conséquence M. le maire va demander aux prestataires compétents d'étudier la faisabilité technique et le coût de cette mise en œuvre, sachant que des modifications doivent intervenir sur chacune des lampes 146 lampes Led dont la commune est équipée et sur la régulation des pendules des points lumineux non équipés en Led au nombre de 329.